

Compte-Rendu du Conseil Municipal de la Commune de Paillet

du vendredi 13 avril à 18h30 en mairie de Paillet

Présents :

Mmes C. Bignonneau, A. Castaing, D. Castet, N. Chagnaud-Grillon, D. Ducret, P. Favroul, E. Lacrouts.

MM. E. Corcket, J. Gauthier, D. Hougas, J.-L. Marais, B. Reynaud, L.-F. Schaeffer.

Absente : Mmes F. Hurmic, C. Scott.

Mme Scott donne procuration à M. le Maire.

La séance est ouverte à 18h33.

Secrétaire de séance : M. Corcket.

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent.

Le compte-rendu du conseil municipal du 02 mars 2018 est approuvé à l'unanimité des 14 votants.

- Vote du compte administratif.

Mme Castet rappelle que la préparation du budget a fait l'objet de deux réunions de commissions municipales : l'une le 05 mars pour les aspects « fonctionnement », l'autre le 09 avril pour l'investissement et les subventions aux associations.

Mme Castet présente le tableau 1 ci-joint.

-SECTION DE FONCTIONNEMENT : - Dépenses : 688 535.80 €

- Recettes : 851 732.11 €

- Excédent de fonctionnement reporté : 0 €

Excédent d'exploitation de clôture : 163 196.31 €

- **SECTION D'INVESTISSEMENT** : - Dépenses : 208 397.02 €

- Recettes : 286 303.45 €

- Excédent d'investissement : **77 906.43 €**

- Déficit d'investissement reporté : 118 141.18 €

- **Déficit d'investissement de clôture : 40 237.75 €**

A 18h39, M. le Maire sort de la salle du conseil et le vote a lieu pour l'approbation des comptes administratifs.

Résultat du vote :

- 12 voix pour.

- 2 abstentions : M. le Maire et Mme Scott par procuration à M. le Maire.

M. le Maire est rappelé en salle du conseil à 18h41.

- Approbation du compte de gestion du budget de la commune.

-SECTION DE FONCTIONNEMENT : - Dépenses : 688 535.80 €

- Recettes : 851 732.11 €

- Excédent de fonctionnement reporté : 0 €

Excédent d'exploitation de clôture : 163 196.31 €

- **SECTION D'INVESTISSEMENT** : - Dépenses : 208 397.02 €

- Recettes : 286 303.45 €

- Excédent d'investissement : **77 906.43 €**

- Déficit d'investissement reporté : 118 141.18 €

- Déficit d'investissement de clôture : 40 237.75 €

Après présentation du tableau 2, le vote à lieu pour approuver ce compte.

Résultat du vote :

- Unanimité pour.

- Affectation des résultats.

Il s'agit ici d'affecter les résultats des comptes 2017 au budget 2018.

Section fonctionnement : excédent de 163 196€.

Section investissement : excédent de 77 906,43€.

Déficit d'investissement reporté à la clôture de l'exercice 2016 : -118 141,18€.

Report de déficit pour le budget 2018 : - 40 234,75€.

Est mis au vote l'approbation de ce report de déficit pour l'année 2018.

Résultat du vote :

- Unanimité pour.

- Vote des taux d'imposition.

M. le Maire expose que la dernière augmentation des taxes d'habitation et foncière remonte à 2015. Le contexte budgétaire de l'année 2018 est marqué par l'arrêt des aides de l'État sur deux emplois aidés de la Commune (personnel de ménage), le programme de reconstruction de la salle des fêtes et de ses abords.

Il est proposé une légère augmentation des taux des taxes pour 2018, de manière à atteindre une recette de 390 000€ pour la Commune. Ce produit attendu est atteint avec la répartition suivante des taux :

Taxe	Taux 2017	Taux proposé 2018
------	-----------	-------------------

Habitation	15,95	16,63
Foncier bâti	20,50	21,38
Foncier non bâti	103, 26	107,66

Mme Bignonneau demande quels seront les recrutements pour pallier la fin des contrats aidés pour les agents d'entretien.

M. le Maire répond que des contrats transitoires seront établis jusqu'à l'été.

La proposition des répartition des taux pour 2018 est mis aux votes.

Résultat du vote :

- 12 voix pour.
- 2 voix contre : Mme Favroul et M. Marais.

- Vote des subventions aux associations.

Il a été décidé en 2017 de cesser la distinction entre subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles qui avait pour but d'introduire plus de souplesse dans les demandes de subvention, et de stimuler l'organisation d'événements nouveaux. Cette expérimentation n'a pas été très concluante.

M. Corcket présente les grandes modifications par rapport aux subventions 2017 (voir talbeau 4) :

- proposition d'attribuer 1000€ à l'association « ArtoLiens », qui s'est nouvellement créée à partir du collectif qui organise notamment le forum festif sur Paillet. Ces 1000€ étaient déjà attribués pour cet événement par la Commune en 2017, sans apparaître sur le budget « associations ».
- proposition d'augmenter la subvention du Tennis Club de l'Artolie de 200€ à 300€. La scission des communautés de commune et les problèmes d'accessibilité aux salles de cette association complique singulièrement la gestion de ses activités.

Mme Favroul remarque que le chenil « Les Clochards Poilus » était plus subventionné que l'association des anciens combattants (respectivement 350€ et 250€).

M. le Maire répond que la Commune utilisait régulièrement les services du chenil, ce qui justifiait son soutien forfaitaire.

La proposition de subventions aux associations pour 2018 est mis aux votes.

	Subvention accordée pour l'année 2018
AMAP de l'Artolie	100.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	100.00 €
Artoliens	1 000.00 €
Association Foyer Rural	900.00 €
Avenir Pailleton	2 500.00 €
Bouquet d'Automne	400.00 €
Comité d'Action Culturelle	1 000.00 €
Comité des Fêtes	2 000.00 €
Comité du Souvenir des Anciens Combattants	250.00 €
FNATH	80.00 €
GDSA 33	100.00 €
Graines de Silence	210.00 €
Gymnastique Pailletonne	250.00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	100.00 €
Les Clochards Poilus	350.00 €
Société de Chasse	150.00 €
Tennis Club de l'Artolie	300.00 €

Résultat du vote :

- 12 voix pour.
- 2 abstentions : Mme Favroul et M. Marais.

- Vote du budget primitif 2018.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2018 sont détaillés (tableaux 5, 6 et 7).

Section d'exploitation : Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de
831 031.00 €

Section d'investissement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de
1 167 875.31 €

L'investissement relatif à la salle des fêtes sera réparti sur deux exercices budgétaires : 2018 et 2019.

La proposition de budget 2018 est mis aux votes.

Résultat du vote :

- 12 voix pour.
- 2 voix contre : Mme Favroul et M. Marais.

- Effacement des dettes.

M. le Maire expose une procédure d'effacement de dettes à hauteur de 2622,21€, correspondant notamment à deux ménages surendettés et à la période 2013-2015.

Ce vote fait suite à une décision du tribunal (commission de surendettement).

La proposition d'effacement des dettes est mis aux votes.

Résultat du vote :

- 10 voix pour.

- 4 voix contre : Mmes Castet, Favroul et Lacrouts, M. Marais.

- Informations et questions diverses.

M. le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Commune sollicitera les Communes pour qu'elles définissent un périmètre au sein duquel des commerces pourront s'installer.

Mme Castaing informe les élus de la tenue du Forum des Senior le vendredi 27 avril à Rions, sur le thème de « Mieux vivre sa retraite ».

M. Marais évoque une lettre adressé par les parents d'élèves aux élus du Syndicat de Regroupement Pédagogiques Intercommunal Paillet-Lestiac. M. le Maire l'informe que les élus du Syndicat ont déjà répondu aux parents d'élèves qui participeront au RPI dans le cadre d'un Comité de Pilotage dont la prochaine réunion est programmée le 23 avril.

M. Marais interroge le devenir du bâtiment correspondant actuellement à l'école des grands dans le cadre de la rentrée 2018-2019. M. le Maire lui répond qu'il n'y a actuellement plus d'interlocuteur à la PMI malgré ses relances successives. A la date du Conseil Municipal, ce bâtiment n'est pas habilité à recevoir l'accueil périscolaire en 2018-2019. M. Marais propose de faire de ce bâtiment une maison pour médecins, afin d'anticiper le départ à la retraite de nos médecins pailletons. M. le Maire l'informe que la municipalité est en contacts réguliers avec l'Agence Régionale de Santé et de médecins depuis plusieurs mois, afin d'anticiper ces départ dont le premier interviendrait en 2020. L'utilisation de bâtiments anciens est à proscrire pour pouvoir offrir des locaux adaptés pour l'exercice des activités médicales.

Fin du conseil municipal : 19h35.